



Mars

NEWSLETTER

Bibliothèque de Droit



NEWSLETTER

Bibliothèque de Droit

AE 61 Droit civil européen

Une introduction aux droits européens : La notion d'obligation et le contrat

Deroussin, David, 1971-...., juriste (auteur)

Paris : Société de législation comparée, 2026

792 pages

Collection [Sensus iuris](#)

Depuis le XVI^e siècle, le contrat s'impose comme l'un des piliers de l'ordre juridique européen, façonnant les échanges, les sociétés et les États. Mais comment cette institution fondamentale s'est-elle construite, transformée et adaptée à travers les frontières et les époques dans l'espace européen ? De l'héritage romain aux codifications modernes, en passant par les traditions juridiques nationales et les circulations transnationales, cet ouvrage, après avoir évoqué la notion d'obligation, retrace l'histoire comparée des droits des contrats en Allemagne, Angleterre, Belgique, Espagne, France, Italie, Portugal et Suisse jusqu'à nos jours. En croisant les approches historiques, juridiques et comparatistes, il espère mettre au jour les convergences et les divergences qui ont marqué l'évolution des droits contractuels en Europe, en soulignant l'influence persistante du droit romain, mais également les innovations apportées par les codifications nationales, ainsi que les dynamiques d'harmonisation à l'œuvre depuis le XX^e siècle. À travers des analyses thématiques, ce livre, publié avec le soutien de l'Université Jean Moulin-Lyon 3 et du Centre lyonnais d'histoire du droit, éclaire les défis contemporains du contrat, entre globalisation des échanges et affirmation des particularismes juridiques. Une synthèse inédite, accessible aux juristes, aux historiens et à tous ceux qui s'intéressent à la construction juridique de l'Europe et souhaitent comprendre les racines et l'avenir du droit des contrats en Europe.

D 10 Droit pénal

Le contrôle coercitif : au coeur de la violence conjugale : des avancées scientifiques aux avancées juridiques

Gruev-Vintila, Andreea, 1969-.... (auteur)

Malakoff : Dunod, 2023

252 pages

Ce premier livre français sur le contrôle coercitif présente le concept qui pourrait révolutionner la vision de la violence conjugale et sa traduction juridique en France. Le contrôle coercitif, concept central d'une approche globale de la violence conjugale et intrafamiliale comme atteinte aux droits humains, désigne un répertoire de comportements oppressifs basés sur le privilège donné par le sexe. Il révèle la violence conjugale comme forme de la violence sociale, loin de sa représentation courante comme forme houleuse de conflit conjugal/parental. Comment les agresseurs familiaux attaquent-ils, avant et après la séparation, les droits, la liberté, la santé des victimes ? Pourquoi les effets du contrôle coercitif sont-ils durablement dévastateurs ? Comment appréhender ce précurseur majeur de la quasi-totalité des féminicides qui est aussi le contexte prévalent des violences envers les enfants ? Ce livre a un triple objectif : 1. fournir les connaissances académiquement rigoureuses et socialement pertinentes pour décrypter ces comportements avant que les agresseurs n'utilisent la coercition et la violence pour contrôler les personnes victimes ; 2. permettre la création d'une culture commune favorable au dialogue interdisciplinaire, interprofessionnel et sociétal pour mieux assurer la sécurité des personnes victimes et réduire l'impunité des agresseurs ; 3. expliquer aux professionnels les éléments-clés de cette approche fondée par des données probantes issues de la recherche scientifique face aux difficultés de la justice pénale, civile, et de la protection de l'enfance.



NEWSLETTER

Bibliothèque de Droit

DA 11 Droit de l'environnement

Droit privé et environnement : une alliance contre-nature ? : (re)découverte de la force mobilisatrice du droit privé à l'aune de l'intérêt général : Tome 2

Léonard, Thierry (éditeur intellectuel); Van Meerbeeck, Jérémie (éditeur intellectuel)

Bruxelles : Presses universitaires Saint-Louis Bruxelles, 2025

579 pages

Collection [Collection générale](#); 2025, no. 173

Ensemble, les chercheurs et chercheuses ont interrogé la capacité du droit privé à offrir des leviers d'action pour réguler des comportements individuels qui contribuent à la détérioration de l'environnement et, singulièrement, au dérèglement climatique. Le sujet étant particulièrement large et transversal, les rangs du CePri ont été renforcés grâce à la précieuse collaboration d'autres centres de recherche de l'UCLouvain – le Centre d'études du droit de l'environnement (CEDRE) et le Centre interdisciplinaire de recherches constitutionnelles (CIRC), ainsi que le Centre Droit, Entreprise et Société (CRIDES) et le Centre de droit privé (CPRI) du site de Louvain-la-Neuve – et de l'UNamur. Traditionnellement perçu comme le garant des droits subjectifs et libertés individuelles, dont les libertés économiques et, partant, comme un instrument de protection d'intérêts individuels et de l'autonomie des sujets, le droit privé facilite – voire protège – certains agissements potentiellement dommageables pour l'environnement. Les recherches à l'origine de cet ouvrage montrent qu'il importe aussi de réévaluer ses potentialités correctrices, à la lumière des enjeux climatiques et écologiques contemporains. Ces potentialités existent et méritent d'être mieux comprises pour être plus largement mobilisées. En filigrane, émerge une réflexion originale sur les capacités du droit privé à (mieux) intégrer des enjeux d'intérêt général, dont la protection est trop souvent réservée au domaine du droit public. À travers vingt-quatre contributions, toutes les branches du droit privé – et même au-delà – sont ici convoquées, selon la tradition interdisciplinaire du site Saint-Louis : le droit des obligations et des contrats, le droit de la responsabilité extracontractuelle, le droit des biens, le droit de l'entreprise, le droit de la consommation, le droit des sociétés, le droit du travail, le droit judiciaire, ainsi que la protection des droits humains et des libertés fondamentales. À un moment où l'urgence d'une mobilisation de toutes les forces vives n'a jamais été aussi grande, le CePri espère ainsi contribuer, sur le plan scientifique, à la construction d'un cadre juridique porteur de solutions efficaces pour rencontrer les défis posés par les dérèglements environnementaux en cours.

DP 1 Droit public

L'inaction en droit public

Brimo, Sara, 19...-..., juriste (éditeur intellectuel)

Paris : LexisNexis, 2026

258 pages

L'inaction – simple omission, pure passivité, refus conscient ou une inertie structurelle – renvoie toujours à l'incapacité d'un acteur, administratif ou privé, à accomplir sa mission ou, corrélativement, à respecter un droit. En droit public, l'idée prend des formes multiples, de plus en plus fréquemment dénoncées par les citoyens dès lors que l'inaction traduit l'immobilisme des pouvoirs publics, notamment en matière environnementale. Les juges sont alors mobilisés tantôt pour annuler le refus illégal de la faire cesser, tantôt pour ordonner la réparation des préjudices qu'elle a causés.

La sanction de l'inaction publique permet de définir, par contraste, ce qu'aurait été l'action attendue.

Le juge – administratif, constitutionnel ou européen – rappelle ainsi aux autorités publiques, administratives ou législatives, leurs missions respectives. Le Conseil d'État a récemment explicité son office, donnant toute sa portée à son pouvoir d'injonction sans empiéter sur la séparation des pouvoirs : s'il peut imposer des mesures utiles, il ne saurait se substituer aux pouvoirs publics pour fixer une politique publique. Cette position s'inscrit dans la lignée de la Cour européenne des droits de l'homme, qui, elle aussi, refuse, par exemple, d'indiquer directement quelles mesures climatiques les États doivent adopter. L'inaction n'est toutefois pas toujours volontaire : elle peut résulter de contraintes matérielles ou correspondre à un choix temporaire destiné à éclairer une décision future. L'enjeu réside alors dans la capacité à distinguer l'inaction pathologique, susceptible d'un contrôle juridictionnel, de l'inaction légitime, parfois nécessaire.



NEWSLETTER

Bibliothèque de Droit

FR Fil Rouge

Pénuries : quand tout vient à manquer

[Duterte, Renaud, 1986-....](#) (auteur)

Paris : Payot, 2024

223 pages

Comment s'adapter aux ruptures qui nous attendent dans un monde en contraction.

Saviez-vous que la plupart des villes ne survivraient que deux à trois jours sans apport extérieur de nourriture ? Qu'un smartphone nécessite des métaux rares issus des quatre coins du monde ? Et que 80% des principes actifs nécessaires à la fabrication de nos médicaments sont produits en Chine et en Inde ? La quasi-totalité des biens que nous achetons parviennent jusqu'à nous via des chaînes d'approvisionnement aussi complexes que lointaines, de l'extraction et la transformation de matières premières (minerais, produits agricoles, énergie) à l'acheminement de produits finis vers nos supermarchés. Ce qui, mondialisation capitaliste oblige, augmente les risques de vulnérabilité de ces chaînes par effet domino.

Nous expérimentons déjà ces pénuries que nous vivons mal, habitués à une société de flux ininterrompu. Or elles vont s'aggraver du fait de l'épuisement des ressources, des dérèglements climatiques, des tensions socio-économiques et géopolitiques. Demain, nous allons manquer de riz, de cuivre, de pétrole... Il est donc urgent de nous y préparer et d'envisager un autre système économique afin de rendre nos villes et nos vies plus autonomes et résilientes.

Petit manuel pour une géographie de combat

[Duterte, Renaud, 1986-....](#) (auteur)

Paris : La Découverte, 2020

204 pages

Collection Cahiers libres

Si l'histoire du capitalisme est largement documentée, sa logique spatiale, elle, l'est beaucoup moins. Cette dernière est pourtant fondamentale à la compréhension de ce système et de ses contradictions. Le présent ouvrage s'inscrit donc dans une discipline, la géographie radicale, qui spatialise la question des rapports de forces produits par le capitalisme. L'auteur met au jour les logiques capitalistes à l'œuvre dans les phénomènes spatiaux qui constituent les objets d'étude de la géographie, à savoir la mondialisation, les inégalités de développement économique, mais aussi l'aménagement du territoire, les replis identitaires, les mouvements migratoires et les questions écologiques. Il est nécessaire pour quiconque s'intéresse au fonctionnement du capitalisme de se réapproprier la géographie comme outil permettant d'envisager une sortie démocratique des impasses produites par ce système. Une géographie populaire ou, mieux, une géographie de combat qui permet d'articuler la lutte à l'échelle locale aux dynamiques globales.



NEWSLETTER

Bibliothèque de Droit

DI Centre de documentation du CRIDS

La politique dans les réseaux : pouvoirs et infrastructures numériques

Musiani, Francesca, 19...-..., sociologue (auteur)

Caen : C&F, 2026

295 pages

Collection [Collection Recherche](#); 2026, no. 4

« La notion de gouvernance de l'Internet a évolué au fil des années. Étudier la gouvernance, c'est fouiller et examiner les "points de contrôle" invisibles qui peuplent Internet, et en déterminer les implications sociales, économiques et politiques. »

Internet, assemblage complexe de technologies, a pris une part considérable dans nos vies. Son infrastructure matérielle et logicielle... [Montrer plus...](#)

La cohérence du droit des données ?

Brunerie, Claire, 1995-.... (éditeur intellectuel); Pailler, Ludovic, 19...-..., juriste (éditeur intellectuel); Bertrand, Brunessen, 1981-....

(contributeur - collaborateur); Douville, Thibault, 1981-.... (contributeur - collaborateur); Favro, Karine, 1970-...., juriste

(contributeur - collaborateur); Gaudin, Hélène, 1965-...., juriste (contributeur - collaborateur)

Paris La Défense : Lefebvre Dalloz, 2026

VII, 163 pages

Collection [Thèmes et commentaires](#)

Les dispositions relatives aux données ne cessent de s'accumuler. Au paquet que forment le célèbre RGPD et les directives « Police-Justice » et « PNR », s'ajoutent désormais de nombreux instruments adoptés ou en discussion. Ils sont principalement issus du droit de l'Union européenne, laquelle a pour ambition de constituer un marché européen des données, partie intégrante du marché unique numérique. Ces textes se distinguent les uns des autres suivant qu'ils mettent l'accent sur la protection des données à caractère personnel ou sur la disponibilité et l'interopérabilité des données à des fins économiques. Cette tension s'accroît sans cesse. Car les données et leur traitement sont une source de risques pour les droits et libertés des personnes concernées en même temps qu'elles demeurent présentées comme un matériau brut dont l'exploitation conditionne l'innovation technologique et la croissance économique en particulier à l'ère de l'intelligence artificielle. Ce différentiel n'est pas sans conséquence sur l'articulation des différents textes du droit de l'Union comme sur leur contenu, notamment au regard des pratiques interprétatives de la Cour de justice. L'existence d'un droit des données pris comme un corpus homogène de règles applicable à un objet unique encore largement délaissé en doctrine et dans les manuels affleure dans les formations et pose question. Cet ouvrage a pour objectif de démêler certains des fils les plus complexes qu'ils tiennent aux sources ou bien aux contenus des instruments.

Bienvenue dans la Base documentaire du CRIDS

Pour créer un panier et sauvegarder vos recherches, cliquer sur compte et s'enregistrer (ou se connecter).



NEWSLETTER

Bibliothèque de Droit



livre, texte

Justice et IA : une enquête critique

Cadelli, Manuela (auteur)

Louvain-la-Neuve : Larcier-Intersentia, 2025

267 pages

Collection [Collection du CRIDS](#); vol. 57

L'extension du domaine de l'IA aux institutions publiques est généralement présentée comme inéluctable car liée au fameux « sens de l'histoire ». Le discours managérial qui la promeut évite ainsi le risqué de l'analyse de la « nature », du fonctionnement et des vices des algorithmes mais néglige également l'examen scrupuleux des modes ou processus décisionnels spécifiques aux institutions qui sont visées par son « implémentation ». Comment penser alors l'alliance projetée entre l'IA et la justice, au-delà des éléments de langage et au-delà du seul objectif de performance ? Comment apercevoir avec la netteté requise les menaces anthropologiques que les « aides à la décision » et autres « outils prédictifs » font peser sur l'indépendance, l'impartialité et l'humanisme de la justice mais également sur le libre arbitre des magistrats, voire sur leur capacités cognitives et expressives et en définitive sur l'État de droit ?

C'est l'objet de cette étude qui, pour maintenir à distance respectable les discrédits de technophobie et d'anti-modernité, adopte la méthode de l'enquête critique. Ainsi, elle rappelle d'abord les traits caractéristiques et fondamentaux du processus décisionnel judiciaire, en ce compris son rôle et sa place dans le champ institutionnel et son inscription dans l'histoire du XXe siècle, pour les confronter ensuite aux propriétés et à la mécanique des différentes IA, « classiques » ou génératives, qu'elles soient en vigueur dans les services publics de certains États, parfois d'ailleurs déjà partie intégrante du procès, ou qu'elles soient en passe de l'être. Le diagnostic qui se déduit de cette enquête est sans équivoque : les résultats générés par les algorithmes sont radicalement incompatibles avec l'office du juge et les standards du procès équitable.

Bienvenue dans la Base documentaire du CRIDS

Pour créer un panier et sauvegarder vos recherches, cliquer sur compte et s'enregistrer (ou se connecter).

